



## **VOUS INFORME SUR LES FINANCES DE LA VILLE**

### **Sur un plan général**

Récemment le journal libération a publié une carte des communes, des hôpitaux, des bailleurs sociaux qui ont contracté des emprunts dits « toxiques », notamment via une banque.

D'ailleurs, cette dernière conteste l'adjectif « toxique ».

Le fait est, elle a vendu à ses clients des emprunts structurés avec des taux dont la variation suit l'évolution d'autres actifs tels que le cours d'une autre monnaie, le baril du pétrole, l'inflation ou l'évolution de valeurs réelles comme le cacao.

Ces contrats sont d'une grande complexité et tout le monde n'avait pas prévu les éventuels risques liés à ces actifs.

Certes, ce type de contrat peut faire gagner beaucoup mais en l'occurrence il a généré plus de surcoût que de gains.

### **POUR CORMEILLES EN PARISIS**

En 2005, la ville de Cormeilles en Parisis avait été sollicitée par cette banque, Yannick BOËDEC alors adjoint aux finances, était au cœur de ces négociations.

Celui-ci a refusé de contracter ces emprunts, ses compétences dans le domaine lui ont permis de choisir un endettement moins risqué et indexé sur le livret A.

En tout état de cause, il pensait que ce n'était pas le rôle d'une collectivité de prendre des risques avec de tels instruments.

La décision de Yannick BOËDEC à l'époque, permet à Cormeilles aujourd'hui de ne pas subir un surcoût mais d'avoir un endettement maîtrisé, contrairement à d'autres collectivités ou autres organismes.

**Aujourd'hui, les Cormeillais peuvent être satisfaits d'avoir choisi l'équipe dont la stratégie financière était et reste la plus raisonnable.**